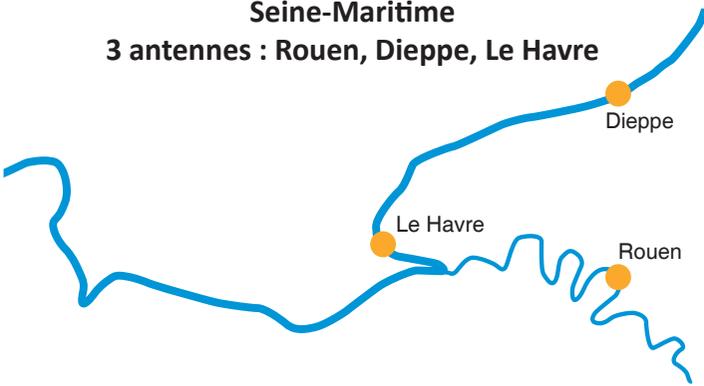
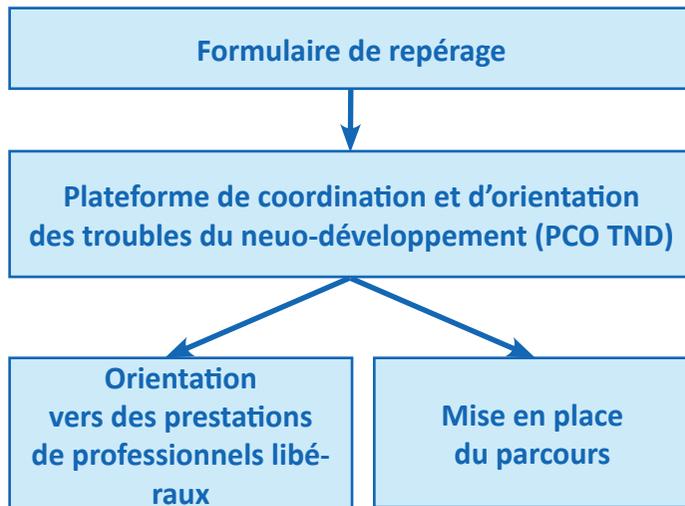


**Seine-Maritime**  
**3 antennes : Rouen, Dieppe, Le Havre**



**LE PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT  
 PAR LA PCO TND :**



**Après 1 an :  
 synthèse entre PCO et partenaires impliqués**

**EQUIPE PROFESSIONNELLE :**

Les antennes sont composées de médecins et de coordinateurs professionnels qui assurent la liaison entre les médecins prescripteurs et les équipes de 2<sup>e</sup> ligne.

**CONTACT :**

**Plateforme de Coordination et d'Orientation - TDN**

CHU de Rouen - Hôpital Charles-Nicolle  
 Service de Pédiatrie Néonatale et Neuropédiatrie  
 37 boulevard Gambetta – 76000 ROUEN  
 Tél : 06.46.71.00.34  
 Mail : [plateforme.tnd@chu-rouen.fr](mailto:plateforme.tnd@chu-rouen.fr)

**ETABLISSEMENTS PORTEURS DU PROJET :**

- LE CHU DE ROUEN 
- LE CH DU ROUVRAY 
- LA FEDERATION APAJH 
- LES PEP 76 
- LA FONDATION OVE 
- LE GROUPEMENT HOSPITALIER DU HAVRE 
- L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME (EPA) Helen Keller 
- LE MOULIN VERT 
- LE CAMSP CHU ROUEN 
- LE PCPE NORMANDIE SEINE-EURE 
- LE RESEAU DE PERINATALITE EURE-SEINE-MARITIME 
- LE CENTRE DE RESSOURCES AUTISME NORMANDIE 

Direction de la communication du CHU de Rouen - mars 2020



**TROUBLES DU  
 NEURO-  
 DÉVELOPPEMENT  
 CHEZ L'ENFANT**

**CHU ROUEN NORMANDIE**  
[plateforme.tnd@chu-rouen.fr](mailto:plateforme.tnd@chu-rouen.fr)  
 tél : 06.46.71.00.34

## QU'EST-CE QUE LA PCO TND ?

La **Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)** est une plateforme qui a pour objectif de mettre en place un parcours coordonné de bilan et d'interventions précoces, destinés aux enfants de moins de 7 ans présentant un **Trouble du Neuro-Développement (TND)**.

### Ce parcours vise à

- Faciliter l'accès à des bilans afin d'étayer ou d'accélérer la réalisation du diagnostic.
- Favoriser la mise en place d'interventions précoces dans l'attente de la stabilisation du diagnostic.

### 3 Actions Principales

- Construction d'un parcours de soins, de bilan et d'interventions précoces coordonnés par la PCO TND.
- Orientation vers un médecin coordinateur de proximité (CAMSP, CMP, CMPP, médecin de ville).
- Rémunération de prestations de professionnels libéraux non remboursés par l'assurance maladie (ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues) par un forfait nommé «forfait d'intervention précoce».

## A QUI S'ADRESSE LA PCO TND ?

Aux enfants de moins de 7 ans dont le développement interroge le médecin traitant sur un potentiel trouble du neuro-développement.

## QUAND FAIRE APPEL À LA PCO TND ?

Pour qu'un enfant soit suivi par la PCO, 2 conditions doivent être remplies :

- Un repérage réalisé par un médecin de première ligne (médecin généraliste, pédiatre, PMI, éducation nationale).
- Etre primo demandeur (aucun parcours diagnostic mis en place)

## COMMENT FAIRE APPEL À LA PCO TND ?

L'orientation vers la PCO est médicale. Il est nécessaire que la demande soit effectuée par le médecin de l'enfant.

Un formulaire de repérage PDF, modifiable en ligne, a été créé à l'attention des médecins de proximité permettant l'adressage par mail ou courrier à la PCO.

Vous trouverez ce document à l'adresse :

[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/formulairereperage\\_tnd\\_2020.janv.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/formulairereperage_tnd_2020.janv.pdf)

Ce document est à renvoyer à l'adresse

[plateforme.tnd@chu-rouen.fr](mailto:plateforme.tnd@chu-rouen.fr)

ou par courrier à l'adresse

### Plateforme de Coordination et d'Orientation - TDN

CHU de Rouen - Hôpital Charles-Nicolle  
Service de Pédiatrie Néonatale et Neuropédiatrie  
37 boulevard Gambetta  
76000 ROUEN



## FORFAIT D'INTERVENTION PRÉCOCE

Les forfaits d'intervention précoce sont mis en place par la PCO TND par conventionnement avec des professionnels libéraux.

- Ergothérapeutes (bilans et interventions)
- Psychomotriciens (bilans et interventions)
- Psychologues (bilans)

Ces professionnels sont contactés par la plateforme en fonction des besoins de l'enfant et de sa situation géographique.

Le conventionnement des professionnels implique de travailler en réseau, en lien avec la PCO TND et en suivant les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé.

Les professionnels conventionnés sont rémunérés directement par l'assurance maladie via le PCPE Normandie Seine Eure. Les enfants peuvent ainsi bénéficier de soins spécialisés en amont de l'obtention de droits MDPH (AEEH).

Deux types de forfaits peuvent être proposés par la PCO TND :

- Bilan simple, afin d'étayer une pose diagnostic ou une orientation de soins.
- Bilan et suivi pour les enfants ayant besoin de rééducation particulières.

**Vous êtes professionnels libéraux  
et désirez conventionner avec la PCO TND  
prenez contact à l'adresse suivante :**  
[natacha.rampazzi@ch-lerouvray.fr](mailto:natacha.rampazzi@ch-lerouvray.fr)